



SAISINE DE L'EXECUTIF

« Les nouvelles entreprises bourguignonnes :
conditions de leur essor et de leur pérennité »

AVIS

présenté par

Elisabeth PETITBON et Daniel BIGEARD

Membres de la Commission n° 2

« Développement économique, emploi, innovation »

Chargée d'études CESR

Magali LENOIR

SEANCE PLENIERE DU 16 NOVEMBRE 2005

INTRODUCTION

Le développement d'un territoire repose en partie sur sa capacité à créer un climat favorable à la création d'entreprise. Face à la disparition des barrières géographiques et à la baisse des coûts de transports, les choix de localisation des entreprises sont de plus en plus influencés par des facteurs locaux d'attractivité¹ et prennent une valeur stratégique. Confrontés à la mondialisation, aux mutations économiques mais aussi aux évolutions démographiques et sociales, les territoires apparaissent comme de véritables acteurs économiques. Les territoires et les entreprises poursuivent le même objectif : s'inscrire dans une dynamique de développement.

Sur le plan législatif, la création d'entreprises fait depuis plusieurs années l'objet d'une attention particulière. Le législateur a introduit de nouvelles dispositions destinées à soutenir principalement la création². De nombreux outils financiers et d'accompagnement ont été mis en place au niveau régional. Le Conseil régional de Bourgogne a mis en place en 2001 un dispositif d'accompagnement des candidats à la création à travers le réseau des Associations Départementales de Prêts d'Honneur (APH), qui appuient les porteurs de projets dans leur démarche de création.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise « *La Région coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements, sous réserve des missions incombant à l'Etat*³ ». De ce fait, peut être confié à la Région « *à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, aux fins de coordination des actions de développement économique (...) le soin d'élaborer un schéma régional de développement économique (SRDE)* ». Dès juin 2005, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, le Conseil régional a proposé « *une nouvelle ambition sociale et solidaire pour la Bourgogne* ». Parmi les axes de ce schéma figure l'appui à la création d'entreprise. Le 13 septembre, la Région a lancé un programme régional de création et de transmission d'entreprises « *J'entreprends en Bourgogne* » avec l'appui de l'Agence Pour la Création d'Entreprise en concertation avec tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement à la création d'entreprise afin de dynamiser le système productif local.

Le président du Conseil régional a souhaité recueillir l'avis du CESR sur les conditions d'essor et de pérennité des entreprises bourguignonnes. Ce sujet est précisément au cœur des préoccupations du CESR depuis plusieurs années. Ce dernier a déjà formulé, au travers de nombreux avis⁴, des propositions susceptibles d'apporter un éclairage sur la politique économique de la Région.

¹ **Yves MORVAN**, *Activités économiques et territoires*, Edition de l'Aube, DATAR, 2004

² Loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique.

³ Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article L 1511-1.

⁴ **Clet VIOLEAU**, *Le schéma régional de développement économique*, CESR de Bourgogne, 15 juin 2005 ainsi que les trois volets consacrés à l'attractivité du territoire bourguignon ; **Lucette LAURENT, Jean Claude DESLOT et Robert FARON**, *Le poids économique du tourisme*, CESR de Bourgogne 16 juin 2004 ; **Hubert CAMUS et Jean Claude DESLOT**, *Le poids économique de la vigne et du vin*, CESR de Bourgogne, 24 octobre 2003 ; **Daniel BIGEARD**, *Les plates-formes logistiques en Bourgogne*, CESR de Bourgogne, 26 septembre 2002 ; *Les entreprises bourguignonnes face aux mutations économiques*, CESR de Bourgogne, 11 décembre 2000 ; **Didier NOURISSAT** ; *L'évaluation des dispositifs d'aide économique du Conseil régional de Bourgogne à l'égard des entreprises*, CESR de Bourgogne, 24 juin 1998 ; **Cécile FELZINES**, *Les inégalités du territoire bourguignon en matière d'aides publiques et procédure de développement économique*, CESR de Bourgogne, 26 juin 1996.

Le constat en Bourgogne est préoccupant puisque depuis le milieu des années quatre-vingt, le nombre de créations d'entreprises est plus faible que la moyenne des autres régions. En 2004, elle se situe à la vingtième place devant les régions du Limousin et de l'Auvergne mais loin derrière la Franche-Comté ou le Centre.

Ceci conduit tout naturellement à se demander quels sont les facteurs qui concourent à la dynamique des entreprises et à leur pérennité, quels sont les atouts de la Bourgogne et les actions à engager⁵. Afin de répondre à l'ensemble de ces questions, le CESR a d'abord dressé un état des lieux de la création en Bourgogne.

Trente et une auditions ont été réalisées, plusieurs chefs d'entreprises ont été rencontrés et une enquête téléphonique a été menée auprès de 119 jeunes créateurs bourguignons⁶. D'après les résultats de cette enquête, les chefs d'entreprises apprécient la Bourgogne :

- pour la qualité de ses infrastructures et le positionnement stratégique de la région,
- pour la présence de pôles de compétences,
- pour la qualité du réseau de professionnels dédiés à la création d'entreprise,
- la qualité de vie et les services disponibles,
- la disponibilité des terrains.

Les propositions de la commission n° 2 du Conseil économique et social s'inscrivent dans le prolongement de la politique lancée par le Conseil régional. La commission n° 2 attire l'attention sur trois axes fondamentaux :

COMMUNIQUER

La Bourgogne : terroir de réussite pour les jeunes entreprises

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER

Etablir une réelle proximité avec le créateur

DYNAMISER

Intensifier les initiatives qui rapprochent les acteurs

⁵ Les aspects liés à la transmission d'entreprise seront développés dans le cadre d'une prochaine autosaisine.

⁶ En septembre 2005, une enquête téléphonique a été réalisée. L'objectif était d'identifier les profils des nouveaux entrepreneurs ayant créé leur entreprise en 2003. Elle fournit un certain nombre d'éléments d'informations sur le parcours du créateur. Le CESR a réalisé une note présentant les résultats de l'enquête.

Bourgogne : terre de réussite

Le nombre d'entreprises et d'activités nouvelles qui se créent et se développent de manière pérenne est un critère qui permet de mesurer le dynamisme économique d'une région. Notre étude a montré qu'en dépit d'une bonne année 2004, la Bourgogne enregistre sur ce plan des performances durablement moins bonnes que les autres régions françaises : depuis 2000, en effet, le taux de création *ex nihilo* demeure inférieur de six points à la moyenne nationale.

L'analyse du renouvellement du tissu productif bourguignon confirme cette tendance : notre région présente un taux d'entrée et une évolution du nombre d'établissements parmi les plus faibles de France. Paradoxalement, le **taux de pérennité au delà de cinq ans des entreprises est de 54 %**. Il dépasse de six points la moyenne nationale (48 %) ⁷. Ceci est le signe d'une stabilité des entreprises bourguignonnes.

De fait, selon une étude de l'INSEE ⁸, un lien existe entre le renouvellement et la croissance du nombre d'établissements. En d'autres termes, les régions où le renouvellement est important (taux d'entrée et de sortie élevés) gagnent des établissements, ce qui est confirmé par les résultats de l'année 2004 en Bourgogne, puisque, si le nombre de défaillances a augmenté de 4,69 % par rapport à 2002, le nombre de créations a progressé encore plus nettement (+ 17,49 %).

Bourgogne : une appellation internationalement connue, mais encore insuffisamment valorisée

Bourgogne-Burgund-Burgundy est une appellation internationalement connue. Cependant, comme le notait le CESR de Bourgogne dans un avis récent ⁹, l'ouverture européenne et internationale de notre région est encore insuffisante. Ainsi, sur le plan du commerce international, il apparaît que les performances de la Bourgogne se situaient en 2004 en deçà des chiffres nationaux : 1,4 % de progression pour les trois premiers trimestres de 2004 en Bourgogne, contre une hausse de 4,3 % ¹⁰ au niveau national.

De la même manière, le SRDE note que « dans le domaine économique, les chiffres du commerce extérieur bourguignon montrent que la situation des exportations bourguignonnes est inquiétante pour des raisons conjoncturelles (baisse du dollar, hausse du prix du pétrole, hausse du prix de l'acier, concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre) mais également structurelles :

- forte concentration des exportations sur l'Europe à faible croissance et moins sur les marchés porteurs à forte croissance comme la Chine, l'Amérique ou la Corée,
- 46 % des exportations concernent des pays à faible intégration de technologie,
- spécialisation sectorielle peu favorable (vins de Bourgogne : 4^{ème} place),
- manque d'investissements en matière d'innovation et de recherche, nombre insuffisant de PME à l'export ¹¹ ».

⁷ **Fabrice LOONES**, *Entreprises de Bourgogne génération 1998 : plus d'une sur deux a passé le cap des cinq ans*, Bourgogne dimensions, n° 122, juin 2005, INSEE Bourgogne.

⁸ **Anne-Marie DUSSOL**, *Tissu économique bourguignon : de nombreux mouvements derrière une stabilité apparente*, Bourgogne dimensions, n° 121, juin 2005, INSEE Bourgogne.

⁹ **Maddy GUY**, *Les relations européennes et internationales de la Bourgogne*, CESR de Bourgogne, 14 janvier 2005.

¹⁰ **Mélanie BOURIEZ**, *Conjoncture économique bourguignonne en 2004 : reprise puis stabilisation*, Bourgogne Dimensions, n° 117, décembre 2004.

¹¹ *Schéma régional de développement économique : la nouvelle ambition économique de la Bourgogne*, Conseil régional de Bourgogne.

La Bourgogne : un carrefour de passage, des infrastructures de qualité, mais inégalement réparties sur le territoire

Parmi les critères d'implantation, la qualité des infrastructures de transport est une condition fondamentale du développement économique d'un territoire. A cet égard, la position géographique de la Bourgogne constitue un atout essentiel.

La Bourgogne est ainsi le lieu d'interconnexion des autoroutes reliant l'Île-de-France, Rhône-Alpes et le grand Est (13 000 camions par jour entre Beaune et Lyon) et un carrefour pour une traversée de l'Europe d'Ouest en Est et du Nord au Sud (Route Centre Europe Atlantique).

Concernant le transport ferroviaire, les principales villes de la région bénéficient de dessertes TGV sur l'axe Paris-Lyon ou Paris-Lausanne, et bientôt vers l'Allemagne avec la future ligne Rhin-Rhône. En matière de fret, la Bourgogne bénéficie de l'implantation sur son territoire du deuxième centre de triage de France à Perrigny et de la plate-forme de transport combiné et de transit de Gevrey-Chambertin, dont l'activité pourrait être relancée.

La région offre en outre l'accès fluvial le plus septentrional au bassin méditerranéen, depuis la plate-forme multimodale de Pagny ou Aproport pour Chalon-sur-Saône et Mâcon¹².

Toutefois, toute la Bourgogne ne bénéficie pas du même maillage. Le désenclavement du territoire nivernais, en particulier, constitue une problématique notable. Ce département a longtemps été un angle mort en termes d'aménagement du territoire. L'autoroute A77 est arrivée tardivement à Nevers. C'est un premier pas, mais il est insuffisant. Il s'agit d'accélérer le désenclavement de la Nièvre en améliorant la liaison entre Bourges, Auxerre et Troyes.

Les auditions ont également montré la nécessité de dynamiser les aéroports de proximité (comme Longvic et Dole Tavaux) et de développer les liaisons vers les aéroports de Roissy et de Saint-Exupéry.

L'intégration dans un réseau européen et la proximité des marchés

Ce positionnement très centre Europe est un avantage, car les donneurs d'ordres souhaitent aujourd'hui être proches de leurs fournisseurs, de leurs réseaux de distribution. Il n'est cependant une plus-value que s'il est **intégré dans un réseau européen** et facilite le transit vers les capitales européennes, dans le cas contraire, la Bourgogne ne serait qu'un couloir.

L'accompagnement et le suivi des créateurs : des structures d'accueil nombreuses qui mutualisent les moyens, mais un manque de lisibilité pour les porteurs de projet

Notre étude a montré l'abondance des structures d'accompagnement aux créateurs en Bourgogne. De la sensibilisation au suivi du développement, les porteurs de projet peuvent en effet bénéficier des nombreuses prestations proposées par les agences de développement, les chambres consulaires, les agences de soutien à l'innovation, les collectivités locales, les **pépinières ou hôtels d'entreprises**, les boutiques de gestion ou les banques. Pépinières et hôtels d'entreprises peuvent offrir des **services mutualisés**, ce qui permettrait aux entreprises de **baisser les charges administratives et de gestion des premières années**, mais ces structures sont encore trop peu nombreuses en Bourgogne et leur action mal connue.

Il est apparu au cours des auditions que ces nombreux acteurs travaillent souvent de manière autonome. Ils ont même parfois tendance à se concurrencer. En outre, une telle profusion a pour conséquence une perte de lisibilité pour les créateurs.

¹² *Ibidem.*

La qualité de vie et de l'environnement : une image du bien vivre, mais une insuffisance de logements locatifs

Les auditions ont montré l'importance de l'environnement dans le choix d'implantation des créateurs. Celles-ci touchent à l'existence de **crèches, à la possibilité pour les enfants de faire des études** ou pour le **conjoint de trouver un emploi**, aux **loisirs**, à la **politique culturelle**, à la **qualité du parc locatif** et des **services publics**.

La Bourgogne bénéficie sur ces points d'une **image favorable**¹³. Comme le notait le CESR dans l'avis déjà cité, elle est associée « à la *qualité -synonyme d'art de vivre- de ses vins et de sa gastronomie, ainsi qu'au prestige de son histoire et de son patrimoine et à la richesse de son offre touristique*¹⁴ ». Cependant, elle souffre aussi d'insuffisances, notamment d'un **déficit de foncier locatif et ce, surtout en zone rurale**. Sur ce sujet, un avis du CESR « *La maîtrise du foncier en Bourgogne* »¹⁵ apporte des éléments complémentaires. Toutefois, certains projets de développement se heurtent à l'insuffisance de logements.

Le foncier et l'immobilier d'entreprise : des disponibilités, mais un déficit sur certaines zones

Le SRDE, adopté par la Région, note que les « *disponibilités foncières importantes à un coût relativement bas par rapport aux grandes régions* » facilitent l'implantation en Bourgogne des activités consommatrices d'espace. Une récente saisine du CESR portant sur le foncier¹⁶ souligne que le **foncier professionnel** constitue une **problématique sensible** en Bourgogne.

Les pôles de compétences : une démarche initiée sur le terrain, mais à renforcer

L'appel à projet des pôles de compétitivité lancé par la DATAR a suscité dans les régions une forte mobilisation des territoires. La Bourgogne a présenté quatre dossiers sur les cent cinq déposés au total :

- le pôle « **Goût, nutrition et santé** » (VITAGORA) à Dijon,
- le pôle « **Image et ingénierie numérique** » à Chalon-sur-Saône,
- le pôle « **Industries mécaniques du nucléaire en Bourgogne** »,
- et le pôle « **Performance dans les sports mécaniques, automobile et matériaux** » à Nevers Magny-Cours.

En juillet 2005, soixante-six projets ont reçu le label pôle de compétitivité¹⁷, dont le pôle « **Goût, nutrition et santé** » et le pôle « **Industries mécaniques du nucléaire en Bourgogne** ». Le Gouvernement a finalement validé **cinquante-cinq** de ces projets lors d'une réunion du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) parmi lesquels le pôle « **Industries mécaniques du nucléaire en Bourgogne** ». Parmi les onze projets nécessitant un approfondissement, figure le pôle VITAGORA qui doit poursuivre son action¹⁸.

Il serait par ailleurs indispensable que d'autres filières de la région soient **mieux identifiées**, telles que **notamment la filière bois** avec éventuellement une action au niveau interrégional avec les régions du Grand-Est, afin que les créateurs aient une **meilleure visibilité des bassins d'activités** (fournisseurs, concurrents, compétences, marchés).

¹³ Dans la catégorie des agglomérations de 200 000 à 500 000 habitants, Dijon apparaît en tête des villes les plus attractives pour la revue *Entreprendre* », *Le Bien Public* – 01 novembre 2005.

¹⁴ **Maddy GUY**, *Les relations européennes et internationales de la Bourgogne*, CESR de Bourgogne, 14 janvier 2005.

¹⁵ **Brigitte JOUROT et Eric TAUFFLIEB**, *La maîtrise du foncier en Bourgogne*, CESR de Bourgogne, 26 octobre 2005.

¹⁶ *Ibidem*.

¹⁷ *Décision du CIADT du 12 juillet 2005 (dossier de presse du Premier Ministre du 14 octobre 2005)*.

¹⁸ *VITAGORA : accord trouvé avec l'Etat*, *Le Bien public* - 21 octobre 2005.

Un parc universitaire en reconquête favorable de ses publics

L'Université de Bourgogne demeure **l'une des plus importantes de France**. De 1997 à 2002, comme dans la plupart des universités françaises, le nombre d'inscrits à l'université n'a cessé de décroître. En cinq ans, les effectifs ont baissé de 10,6 %, ce phénomène est lié en partie au choc démographique.

En l'espace de trois ans, l'Université de Bourgogne a **réussi à attirer de nouveau des jeunes**. Ainsi, pour l'année 2005, le nombre d'étudiants inscrits à l'université est de 26 200.

De nombreux jeunes quittent la région pour décrocher un diplôme

Les jeunes quittant la région pour poursuivre leurs études sont plus nombreux que ceux qui s'y installent. Le déficit est important vis-à-vis des régions Rhône-Alpes et Ile-de-France. En effet, même si l'offre d'enseignement supérieur en Bourgogne couvre une très large part de la demande, elle ne suffit toutefois pas à attirer suffisamment d'étudiants d'autres régions pour compenser le mouvement inverse ».

Source : PRDF en Bourgogne

Encadré n°1 - Structure de la population bourguignonne par niveau de diplôme en 1999

	Bourgogne	France	Province
Etudes en cours	14,20%	15,20%	15,30%
Aucun diplôme ou CEP	23,60%	21,40%	22,10%
BEPC seul	6,70%	7,00%	7,00%
CAP, BEP	29,10%	25,40%	27,00%
BAC, brevet professionnel	11,70%	12,30%	12,10%
BAC + 2	8,20%	9,30%	9,30%
Diplôme > BAC + 2	6,40%	9,30%	7,60%

Source : INSEE

On voit que la formation supérieure initiale est au dessous des moyennes régionales, la région subissant fortement la **concurrence de l'Ile-de-France et de Rhône-Alpes**, qui attirent une partie des bacheliers de l'Yonne et de la Saône-et-Loire.

Les **pôles de décision** des entreprises sont **souvent situés hors de la Bourgogne**, ce phénomène peut expliquer les difficultés des jeunes à trouver des stages et des emplois dans notre région.

Comme d'autres régions françaises, la Bourgogne est par ailleurs confrontée au problème de la **désaffectation des jeunes** pour les **métiers de l'industrie, du commerce et de l'artisanat**.

La recherche : un atout à valoriser

La part de la recherche dans notre région en 2001 se révèle en outre très inférieure à son poids économique dans la population active. La densité de la recherche, le nombre de personnes affectées à la recherche pour 10 000 habitants était de 27 contre 55 en France, ce qui plaçait la Bourgogne au 15^{ème} rang des régions françaises¹⁹. Il s'agit d'un secteur clé dont les actions et les progrès doivent être valorisés. Le faible nombre d'emplois qualifiés de la région a des conséquences à la fois sur la capacité d'innovation des entreprises et sur l'attractivité de la région.

Ces propositions s'inscrivent dans la lignée des travaux engagés par la Région dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), certains sont appuyés et répondent déjà à des contributions antérieures du CESR.

¹⁹ **Odile LEDUC**, *La recherche en Bourgogne*, Bourgogne dimensions, n° 110, avril 2004, INSEE Bourgogne.

LIBERER LES ENERGIES ET ACCOMPAGNER LES CREATEURS

Libérer l'énergie des chercheurs créateurs

Assurer aux créateurs, au cours des premières années de création, une contrepartie afin de leur permettre de **s'investir entièrement dans leur projet de création** sans souci matériel pour eux et leur famille, pour ceux qui ne bénéficient pas du dispositif Encouragement au Développement des Entreprises Nouvelles (EDEN).

Développer l'esprit de parrainage

Quelques associations ont mis en place le parrainage. Or, cette pratique mériterait d'être généralisée pour les porteurs de projet ayant accès à une aide financière notamment dans le cadre d'un fonds d'amorçage ou d'un prêt d'honneur.

Repérer et développer les possibilités de création d'entreprises sous la forme de coopérative

Le rapport révèle d'une part le développement de cette forme d'entreprise et d'autre part les meilleurs taux de pérennité de ces entreprises. Dans le cadre des objectifs du SRDE de la Région pour le développement d'une économie sociale et solidaire, des dispositifs particuliers peuvent être prévus pour favoriser ces formes d'entreprises, notamment par des **aides financières spécifiques**.

Concevoir des dispositifs pour mobiliser des fonds disponibles notamment auprès des investisseurs institutionnels et individuels

En effet, une des difficultés des jeunes entreprises réside dans la mobilisation de fonds propres et dans le financement de leurs projets ; des **dispositifs d'abondement peuvent** inciter les investisseurs locaux à soutenir les projets de celles-ci en Région.

MUTUALISER LES FONCTIONS DE BASE POUR PERMETTRE AUX CANDIDATS A LA CREATION DE SE CONCENTRER SUR LEUR CŒUR DE METIERS OU SUR LEUR PROJET INNOVANT

Les coûts et le temps consacré à la gestion de tâches administratives, la tenue d'une comptabilité financière sont relativement importants pour les jeunes créateurs. Il serait donc utile d'encourager une « **mutualisation des fonctions et des coûts de base** ».

Actuellement, les créateurs, **accompagnés financièrement par les APH et par l'ADIE**, sont suivis pendant tout le temps du remboursement de leur prêt, grâce à un **chéquier « coup de pouce »** qui leur est attribué et qui permet de financer un maximum de 35 heures de suivi. Trois rencontres avec chaque créateur les deux premières années qui suivent la création sont prévues dans le cadre de ce dispositif. Les centres de gestion apportent également un appui comptable.

Ainsi, plusieurs solutions pourraient être envisagées :

- le **recrutement d'un comptable à temps partagé** par trois ou quatre nouveaux entrepreneurs,
- la **création de nouvelles pépinières ou hôtels d'entreprises** qui peuvent proposer un certain nombre de services mutualisés (secrétariat, courrier...).

OFFRIR UNE « UNITE DE LIEU » POUR LES CREATEURS

Les canaux qui concourent à la création d'entreprises sont tous de qualité. La seule problématique est celle de leur visibilité et de leur dispersion d'implantation. L'idée d'une « rue des entreprises » est de souligner l'intérêt d'un lieu commun « **porte d'entrée d'accès aux services** » de soutien, **d'accompagnement et de financement de la création**. Cette unité de lieu pourrait trouver aussi son prolongement à travers des antennes départementales, vitrines de ses acteurs.

IDENTIFIER LES AXES DE RECHERCHE APPLICABLES AUX ENTREPRISES ET COMMUNIQUER LES INNOVATIONS

Les investissements en recherche et développement et en innovation sont des facteurs d'attractivité auxquels les entreprises sont sensibles dans le cadre de leurs décisions de localisation. Ainsi, il est utile **d'intensifier les appuis à la recherche, l'innovation et les transferts de technologies et en communiquer la teneur**.

Il serait également souhaitable de **valoriser l'esprit de filières** et les liens stratégiques entre **entreprises et recherche publique et privée**.

DEVELOPPER UN SYSTEME DE VIGILANCE DE LA VIE DES JEUNES ENTREPRISES

Un système de « **veille stratégique de la vie des jeunes entreprises** » pourrait être proposé. Il pourrait s'inscrire dans la lignée de la fiche action « Veille et intelligence économique » du SRDE. Cet outil viserait à **repérer en amont les difficultés rencontrées par les nouveaux entrepreneurs**. Cette phase de repérage doit intervenir assez rapidement.

Cette veille qualitative permettrait également d'**identifier l'impact des différents dispositifs** d'appui à la création en Bourgogne, voire d'améliorer les dispositifs existants.

Diffuser les bonnes pratiques afin de rompre l'isolement

Afin de rompre l'isolement auquel sont confrontés la plupart des chefs d'entreprises, des **rencontres entre les nouveaux créateurs**, mais aussi **entre des créateurs et des chefs d'entreprises plus expérimentés** pourraient être organisées sur l'ensemble du territoire.

En s'appuyant sur les **expériences des réseaux** tels que **Bourgogne Entreprendre** ou des **chambres consulaires**, ces rencontres se dérouleraient au niveau de **chaque bassin d'emploi**.

Les **conseils de développement** ou d'**autres collectivités locales** peuvent jouer un rôle important dans **l'accueil et le suivi des nouvelles entreprises** installées sur leur territoire.

**ENRICHIR L'IMAGE IDENTITAIRE DE LA BOURGOGNE
AU DELA DES POLES AGROALIMENTAIRES ET SANTE**

A l'image du lancement de la filière nucléaire²⁰ qui a fait reconnaître son dynamisme, d'autres **secteurs professionnels** doivent être **valorisés et encouragés à mieux s'identifier**, se constituer **en filière active** et contribuer au rapprochement des acteurs (recherche, formation).

IMAGINER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION PLUS CAPTIVE

Il serait utile de renforcer la stratégie de communication et d'imaginer de **nouveaux outils et slogans de communication** du type « **J'implante mon entreprise en Bourgogne** », « **Je veux vivre en Bourgogne** », en d'autres termes tout slogan soulignant les capacités d'accueil et de réussite de la terre de Bourgogne.

Encourager avec les médias, la création d'événements et donner envie de créer en Bourgogne. Des témoignages d'entrepreneurs ayant réussi à s'implanter en Bourgogne pourraient être réalisés et diffusés dans la presse, à la radio ou à la télévision. Ceci permettrait à ces entrepreneurs de **faire partager leur passion**.

Développer une communication valorisant l'**excellence des formations universitaires et supérieures** de Bourgogne. Le développement de la recherche associé à l'innovation reste un vecteur fort du développement des entreprises.

La région de Bourgogne est une région qui développe une stratégie à l'international. Elle pourrait se servir de ce savoir-faire et le transmettre aux jeunes entrepreneurs qui souhaitent **démarrer leur activité directement à l'international**. Elle pourrait également encourager la mobilité et la culture internationale à travers des séjours « découverte d'entreprises » ou intensifier les événements et les échanges avec d'autres pays européens.

Communiquer sur le foncier disponible sur le territoire

Communiquer sur le foncier d'immobilier d'entreprise disponible, sur le parc locatif en zone rurale et semi urbaine afin de favoriser l'installation de nouvelles entreprises, ce qui suppose un développement du logement locatif en zone rurale en collaboration avec les communes.

²⁰ **Jean-Pierre FARAH et Michel MAILLET**, *Enjeux et perspectives pour les entreprises bourguignonnes dont les activités sont liées au nucléaire*, CESR de Bourgogne, 26 janvier 2005.

RETENIR LES JEUNES SUR NOTRE TERRITOIRE

Faciliter l'accès aux stages en entreprise pour les jeunes Bourguignons en conduisant des actions de sensibilisation auprès des entreprises sur les apports d'expériences des jeunes.

Mobiliser les chefs d'entreprises et les responsables de services d'aides à la création dans deux directions :

- diffuser des témoignages de chefs d'entreprises ayant réussi auprès des jeunes dans les campus et dans les lycées,
- diffuser l'image d'une Bourgogne solidaire et active auprès de ces créateurs.

Les choix d'implantation, de localisation et de développement d'une entreprise sont liés également à la qualité de vie et à l'environnement, à la qualité de la main d'œuvre, au niveau des salaires, aux services rendus aux particuliers sur un territoire. A titre d'exemple, les services rendus aux salariés parmi lesquels les crèches interentreprises pourraient être développés. La chaleur et l'accueil des responsables institutionnels et des collectivités territoriales sont aussi un élément déterminant.

AVIS ADOPTE PAR 52 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Michel MAILLET
au titre de la CGT**

« Censé être une contribution du CESR à l'élaboration du Schéma régional de développement économique sur demande du Président de la Région, cet avis intervient alors que le schéma est d'ores et déjà voté. Cette situation en minimise de fait sa pertinence. Cependant, il aurait été possible, en s'appuyant plus fortement sur les objectifs et les fiches actions du SRDE d'apporter des compléments de propositions et d'actions pertinents en regard du travail de la commission et des auditions réalisées. Ce n'est pas le choix fait par la commission n° 2 et de ce fait le projet d'avis qui nous est proposé perd inévitablement de sa valeur.

Nombre de propositions formulées dans le projet d'avis figurent déjà dans des axes de travail du SRDE, mais restent beaucoup trop générales (voire simplistes) pour contribuer à l'enrichir et à éclairer la Région.

De plus, d'une certaine manière, il y est traité essentiellement de la création d'entreprises d'une manière générale, mais pas suffisamment des conditions particulières à la Bourgogne pour leur implantation et leur pérennité en Bourgogne : toutes les propositions peuvent sans aucune difficulté s'appliquer à une autre Région.

Pourtant, il est des spécificités réelles à la Bourgogne qui auraient mérité d'être mieux traitées : celle relative à la forte présence de grands groupes dont les sièges sociaux se trouvent en dehors de la Région, celle relative à la forte attraction exercée par les Régions avoisinantes (Ile-de-France et Rhône-Alpes) non seulement sur les jeunes mais sans doute aussi sur les créateurs d'entreprises.

Enfin, sur une réflexion d'ordre plus général, nous ne pouvons nous satisfaire d'une situation où les profits réalisés notamment par les grands groupes viennent exclusivement renforcer les dividendes des actionnaires (et c'est valable aussi pour ceux qui sont présents en Bourgogne), alors qu'on sollicite de plus en plus fortement les fonds publics pour la création d'activités commerciales et industrielles.

Certes, il convient, comme le dit le projet d'avis "de libérer les énergies et accompagner les créateurs". Mais il est encore plus indispensable de faire contribuer à la création d'entreprises les moyens financiers considérables sclérosés aujourd'hui par la course aux taux de profits. C'est le sens de la proposition que nous avons fait ajouter en commission dans le projet d'avis. Mais cela reste bien léger en regard de ce qu'il conviendrait de faire réellement.

De même, nous ne pouvons nous satisfaire d'une démarche généralisée qui vise à concevoir la création d'entreprises exclusivement sous une forme capitalistique. Pourtant les auditions nous ont montré que la forme coopérative présentait nombre d'avantages notamment en termes de pérennité. Là aussi nous avons pu faire avancer une proposition, certes insuffisante.

Malgré ces avancées et singulièrement en regard des remarques soulignées plus haut, le groupe CGT ne peut pas approuver le projet d'avis. C'est pourquoi nous nous abstenons ».



**Intervention de Jean-François MICHON
au titre de la CFE-CGC**

« Une image régionale dynamique, ce n'est pas seulement la mise en avant de ce qui existe.

Ce peut être aussi un projet singulier et fédérateur.

Nous croyons, à la CFE-CGC, que le label « Egalité Professionnelle » peut être un de ces projets singuliers et fédérateurs.

Ce label est encadré par des lois récentes et a besoin pour se mettre en place d'un mouvement très volontaire dans le cadre du dialogue social.

Ce pourrait-être :

- un outil d'évolution sociale :
- une solution, parmi d'autres, en terme de gestion prévisionnelle des emplois et compétences,
- une image forte de notre Région comme terre d'accueil aux nouveaux entrepreneurs au même titre que les Crèches Interentreprise que nous retrouvons dans le projet d'avis.

On sait désormais que ces éléments sont considérés comme attractifs dans la décision du lieu d'implantation pour un créateur et sa famille.

Nous souhaiterions que ce label soit un projet soutenu et peut être porté par la Région et donc une proposition du CESR ».

**Intervention de Michel MORINEAU
au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire**

« Comment prolonger ce travail par une réflexion sur la création d'entreprises dans les quartiers difficiles, avec les populations concernées ? ».

**Intervention de Jacky DUPAQUIER
au titre de la CFTC**

« Le développement et la pérennité de nouvelles entreprises passent par une plus grande sensibilisation des collectivités.

En effet, trop souvent ? les communes ou EPCI ne voient l'installation d'entreprises que pour la taxe professionnelle qui en découlera.

Hors, il est des actions qui doivent être engagées telles que :

- la création, l'aménagement et les gestions d'ateliers relais et pépinières d'entreprises,
- l'aide au maintien, au développement et à la modernisation des activités artisanales, commerciales ou industrielles,
- les actions de développement, d'information, d'animation et de promotion économique pour les zones d'activités.

Pour la CFTC, il faut donc une plus grande synergie entre les chambres de commerce, de métiers et les collectivités ou leur groupement. C'est ainsi également que nous pourrions maintenir et développer l'emploi ».

**Intervention de Nelly HOLLINGER
au titre des associations caritatives**

« Je tiens d'abord à dire, comme pour la précédente saisine, que la présentation en trois documents m'a posé problème. J'ai trouvé difficile de prendre connaissance d'un rapport de 34 pages – intéressant et dense – d'un avis de 10 pages et d'une synthèse de 4 pages – documents qui n'ont pas la même structuration – au lieu d'étudier un projet d'avis de 48 pages et 7 pages d'annexe comportant état des lieux, analyses et propositions en un seul volume, ce qui apporte me semble-t-il beaucoup plus de cohérence dans la réflexion. Oui, je préfère nettement le « tout en un ».

Par exemple, le sommaire et les titres principaux manquent dans l'avis. L'importance des hommes qui est mise en avant dans le rapport, avec les questions de formation, de choix d'activités, de situation professionnelle et financière ou d'environnement personnel, n'est pas reprise dans l'avis.

Quant à la synthèse, certes, elle sera vite lue, cependant, elle apparaît comme un catalogue de « recettes » sans doute très recommandables pour réussir, mais elle est squelettique, elle manque de chair, d'humanité et je le regrette.

J'aurais encore d'autres remarques mais je m'en tiendrai à 2 questions et une demande d'explication de mots.

1^{ère} question :

Page 21 du rapport, il est écrit que 65 % des entreprises existantes en 1998 ont dépassé le cap des 5 ans. Combien, parmi elles, ont été créées par des chômeurs ?

2^{ème} question :

Page 29 du rapport, on apprend que Bourgogne-Développement a permis l'implantation de 127 entreprises dont 36 % d'origine étrangère, soit environ 45 entreprises. Ces entrepreneurs étrangers sont-ils européens et si oui, de quels pays ? Ou sont-ils venus d'ailleurs et d'où ?

Quant au mot qui m'a étonnée, je l'ai rencontré page 4 de la synthèse et page 9 de l'avis où il est question d'une stratégie de communication captive.

Je pense que ce terme ne veut pas dire une communication « prisonnière » mais une communication qui attire, qui séduit, incitative, donc « captivante », ou bien qui retient l'attention, qui la capte, elle serait alors « captatrice ».

Mais peut-être s'agit-il d'un terme technique ? ».



**Intervention de Jean-Louis BILLET
au titre de Force Ouvrière**

« Je voudrais intervenir sur un sujet qui, me semble t-il, aurait pu trouver sa place dans le point :
« libérer les énergies et accompagner les créateurs, afin de les soulager des soucis financiers, eux et leur famille au cours des premières années de création ».

En effet, et bien évidemment si l'on ne crée pas pour échouer, je vais aborder un point ancien de la réglementation du régime d'assurance chômage -il n'a rien à voir avec les mesures du PARE, dont on ignore d'ailleurs si elles seront reconduites après le 31 décembre prochain-, il s'agit :

- du maintien du versement d'une allocation tout en exerçant son activité si les revenus perçus par celle-ci ne dépassent pas 70 % du salaire sur lequel ont été calculées les allocations, dans la limite de 18 mois pour les moins de 50 ans, cette clause ne concernant pas les créateurs de plus de 50 ans,

- de la possibilité de faire valoir ses droits aux allocations de chômage si le créateur s'inscrit comme demandeur d'emploi dans les trois ans suivant la fin du contrat de travail ayant précédé la création d'entreprise.

S'agissant de garde fou, pouvant être utile dans certaines situations, il me semblait bon de le rappeler compte tenu de la nature du sujet traité ».